



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

6^{ÈME} ÉDITION

DES JOURNÉES NATIONALES DES MAISONS SPORT-SANTÉ (MSS)

25 et 26 juin 2026 – Palais des Congrès - Vichy

VILLAGE SPORT-SANTÉ 2026

Opportunités et modalités de participation



VOUS SOUHAITEZ ANIMER UN STAND OU PROPOSER UNE DÉMONSTRATION AU SEIN DU VILLAGE SPORT-SANTÉ ?

1. PRÉAMBULE

À l'occasion de la **6^{ème} édition des Journées Nationales des Maisons Sport-Santé (MSS)**, qui se tiendra à **Vichy les 25 et 26 juin 2026**, un appel à candidature est organisé afin de proposer l'animation d'un stand et/ou d'une démonstration pour mettre en valeur les projets, les bonnes pratiques, les innovations en sport-santé, les travaux de recherche et retours d'expérience des MSS et de leurs partenaires.

Depuis 2020, ces rassemblements permettent de faire vivre ce réseau national à travers :

- Des partages de bonnes pratiques ;
- Des mises en lien de MSS sur des projets divers ;
- Des échanges d'expériences ;
- Des rencontres avec différents acteurs du réseau ;
- Des réflexions sur les potentiels axes de développement.

Les Journées Nationales des MSS sont un événement de grande ampleur, avec :

- **Pour les MSS et services régionaux** : des ateliers de travail, des conférences, une remise de plaque enseigne MSS, la session «ma thèse en 3 minutes» ;
- **Pour les acteurs et futurs acteurs du Sport-Santé en France** : un village sport-santé avec des stands de MSS, de partenaires du mouvement sportif, de collectivités territoriales, de partenaires du réseau MSS...

Ce document définit les conditions de participation et les modalités d'organisation du village sport-santé et des animations que vous souhaitez proposer.

2. CHIFFRES CLÉS 2025

Les Journées Nationales des Maisons Sport-Santé, ce sont :

- plus de 500 participants : acteurs du sport-santé, engagés dans la promotion de l'activité physique à des fins de santé ;
- 350 Maisons Sport-Santé représentées issues de l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer ;
- 2 ministères présents : ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

3. POURQUOI EXPOSER AU VILLAGE SPORT-SANTÉ

Le Village Sport-Santé est le cœur vivant des JNMSS. Un temps dédié exclusivement au village sera d'ailleurs proposé aux participants.

Pendant 2 jours, il rassemble autour de la thématique du sport-santé :

- Les Maisons Sport-Santé de toute la France ;
- Les ARS, DRAJES et leurs délégations départementales ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les mutuelles et partenaires institutionnels ;
- Les acteurs du mouvement sportif ;
- Les porteurs d'innovation et de recherches ;
- Les personnalités locales et nationales.

Le Village valorise les solutions à impact national, territorial et opérationnel.

Participer au Village vous offre plusieurs opportunités :

- Entrer en interaction avec plus de 500 visiteurs ;
- Accéder aux décideurs et acteurs qui structurent le sport-santé à l'échelle nationale ;
- Présenter vos solutions à un réseau « national et qualifié » ;
- Accélérer les partenariats en rencontrant en 2 jours un écosystème complet réduisant ainsi considérablement les cycles de prospection ;
- Valoriser vos innovations, produits ou méthodes auprès des participants ;
- Atteindre un public 100% ciblé, engagé, en recherche de solutions concrètes ;
- Échanger dans un cadre informel à l'occasion du cocktail (voir modalités tarifaires).

4. VOTRE VISIBILITÉ

Vous serez mis en lumière à travers nos communications :

- Sur la page web de l'évènement ;
- Sur le livret d'accueil ;
- Via une campagne mailing ;
- Sur nos réseaux sociaux...

Le Jour J, chaque exposant sera valorisé par l'animateur du village.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU VILLAGE SPORT-SANTÉ

L'organisation ne prend pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement des exposants sélectionnés.

Pour participer à l'animation d'un stand ou à la démonstration d'une activité/d'un équipement, les participants doivent être habilités MSS ou partenaire ou acteur du sport-santé.

Modalités tarifaires

- Sociétés commerciales (hors MSS), mutuelles : 500 € TTC pour 2 demies-journées
- MSS, structures associatives, institutionnels : Gratuit
- Cocktail (tarif unique) : 15 €

Le paiement s'effectue à la confirmation d'acceptation.

Dépôt des candidatures

Les participants (ou équipes) désirant animer un stand (limité à un par structure) ou une démonstration doivent candidater avant le **31/03/2026** via le formulaire suivant :

https://form.jotform.com/VICHY_polesante/AAP-stand

Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou une notification de refus sera adressée par mail à tous les exposants (stand et animation) au plus tard le **15/04/2026**.

6. OBJET ET SÉLECTION

La sélection garantit la qualité, la diversité et la pertinence des stands assurant ainsi aux exposants et aux visiteurs un environnement à forte valeur ajoutée.

● Stand

L'animation du stand devra concerner l'un des objets suivants :

- Un équipement/matériel innovant pour le réseau de MSS ;
- Une offre/prestation innovante, adaptée pour le réseau MSS ;
- La présentation d'un regroupement territorial de MSS ;
- La présentation d'offre(s) de formation sport-santé ;
- Un dispositif/parcours sport-santé pour un public particulier ;
- Un retour d'expérience ;
- Une méthode ou un concept de prise en charge.

● Démonstration

L'animation d'une démonstration devra concerner l'un des objets suivants :

- Une démonstration présentant un équipement innovant ;
- Une activité spécifique mise en place dans la MSS pour un type de public ;
- L'animation d'une pause active ou d'une séance d'APA s'appuyant sur une méthode pédagogique innovante.

Un jury composé de membres de la Direction des Sports, du Pôle Ressources National Sport-Santé et de la Direction Générale de la Santé, sélectionnera les exposants.

Au-delà, de l'habillage du stand, le jury portera une attention particulière aux propositions permettant la résolution de problématiques rencontrées par les MSS, à la plus-value apportée au réseau des MSS et au caractère innovant des éléments présentés. Aussi, il veillera à une diversité dans la sélection des candidats.

7. ÉLÉMENTS TECHNIQUES

● Stands de présentation

Composition de chaque stand :

- Superficie de 9m²
- 1 table nappée et 2 chaises
- 2 ou 3 cloisons modulaires blanches (230cm de hauteur et 290cm de largeur)
- 1 enseigne
- 2 prises électriques
- 1 poubelle

Il reviendra à l'exposant de prévoir son matériel habituel (TV, rallonge, multiprises, etc.) et d'installer son stand au numéro attribué dans l'espace dédié le jeudi 25 juin 2026, matin. Les tables et chaises seront déjà installées.



© Pôle Ressources National Sport Santé

Le Village Sport-Santé sera ouvert au public à partir de 14h.

Modalités d'installation : le plan d'implantation des stands, les accès livraison, parkings, badges, accès wifi et la sécurité nocturne seront communiqués ultérieurement aux candidats retenus.

● Animations et démonstrations :

Un espace de 40m² sera dédié aux animations et aux démonstrations. Elles pourront être préparées en amont avec l'animateur du village.

Merci de signaler à l'organisation lors de l'inscription dans le formulaire, le matériel apporté pour l'animation des activités/démonstrations.

En fonction du nombre de demandes de démonstrations/animations, l'organisation pourra mettre en place un planning. Il reviendra à l'animateur d'installer son matériel dans l'espace attribué 15min minimum avant le temps dédié aux démonstrations/animations.

8. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

- Les exposants sont responsables des animations qu'ils présentent et de la conformité du matériel qu'ils utilisent et installent sur leur stand. Ils veillent à ce que leur aménagement et leurs animations n'entraînent pas de risque pour le public ;
- La tenue d'un stand est limitée à 3 personnes maximum ;
- Les exposants s'engagent à être disponibles pour transmettre à l'organisateur toutes informations ou éléments nécessaires au bon déroulement du village et dans les délais fixés ;
- Les informations diffusées, exposées sur le stand doivent respecter les règles éthiques et les règles de diffusion d'images ;
- Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand et à l'animer pendant toute la durée de l'évènement ;
- Les exposants s'engagent à proposer un stand visuellement attractif et à apporter des supports de communication (flyers, kakémonos,...) afin de les présenter sur le stand ;
- Les exposants s'engagent à avoir une assurance et responsabilité civile.

9. CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation ou désistement, les exposants doivent en informer l'organisation par mail à l'adresse suivante : pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr

- **Délais d'annulation et pénalité** : si l'annulation intervient **avant le 25/05/2026**, aucun frais ne sera appliqué ;
- **Au delà du 25/05/2026**, l'exposant s'engage à régler les **frais d'annulation de 500€** correspondant à la location du stand. Cette modalité s'applique à l'ensemble des exposants.

10. DROITS DE PUBLICATION

Les exposants sélectionnés autorisent les organisateurs à **diffuser les éléments présentés sur le stand**, notamment via le site internet et les réseaux sociaux du Pôle Ressources National Sport Santé.

11. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les organisateurs s'engagent à respecter la vie privée des candidats et à protéger les **données à caractère personnel** transmises, nécessaires à la bonne organisation et conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté ».

12. LITIGES ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

La transmission du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement. Toute question relative à son interprétation sera examinée et arbitrée par l'équipe d'organisation, qui statuera sur la situation concernée .

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le Pôle Ressources National Sport-Santé par mail : pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr.